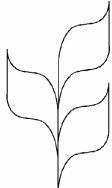




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/8/9
18 janvier 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est entré en vigueur le 11 septembre 2003. À l'aimable invitation du Gouvernement de la Malaisie, la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole s'est déroulée à Kuala Lumpur, du 23 au 27 février 2004, conjointement avec la septième réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention. Le rapport de ces travaux ainsi que l'ensemble des décisions adoptées par les Parties ont été transmis à tous les gouvernements en avril 2004.

2. Dans la décision BS-I/13, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a décidé que la réunion suivante se tiendrait au cours du deuxième trimestre 2005, dans un lieu et à une date qui seraient déterminés par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau.

3. En conséquence, la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole s'est tenue à Montréal du 30 mai au 3 juin 2005. Le rapport et les décisions de la réunion ont été communiqués à tous les gouvernements en juillet 2005, accompagnés d'une liste récapitulant les demandes adressées aux gouvernements, avec les dates de soumission pour chaque demande ou décision, en vue de préparer la troisième réunion des Parties au Protocole.

4. Le Gouvernement du Brésil, qui avait offert d'être l'hôte de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, a souhaité accueillir conjointement la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole. La troisième réunion se déroulera donc à Curitiba, du 13 au 17 mars 2006. Le rapport et les décisions qui en découleront seront transmis à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

* UNEP/CBD/COP/8/1.

/...

5. À la date d'établissement de la présente note, 130 Parties à la Convention sur la diversité biologique avaient ratifié, accepté ou approuvé le Protocole ou y avaient adhéré. La liste de ces pays figure en annexe.

Annexe

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES EN DATE DU 18 JANVIER 2006

Pays ayant ratifié, accepté ou approuvé le Protocole ou y ayant adhéré

Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe (36 pays)

Asie et Pacifique : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Chypre, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Nauru, Nioué, Oman, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Viet Nam, Yémen (33 pays)

Europe centrale et orientale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (ex-République yougoslave de), Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine (18 pays)

Amérique latine et Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Venezuela (23 pays)

Europe occidentale et autres États : Allemagne, Autriche, Belgique, Communauté européenne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie (20 pays).
